

Eco-organisme pneus

Le SDMO nous informe des évolutions concernant la gestion des pneumatiques dans les déchetteries, dont vous trouverez les détails ci-dessous.

Gestion des déchets de pneumatiques : ALIAPUR devient l'éco-organisme référent du SMDO

Bonne nouvelle pour la gestion des déchets de pneus : le SMDO a signé, fin avril, une convention avec ALIAPUR, l'un des trois éco-organismes agréés dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Ce partenariat marque une étape importante pour améliorer et simplifier le traitement de ces déchets sur l'ensemble du territoire couvert par le SMDO.

Des évolutions concrètes à partir de mai 2025

Plusieurs nouveautés vont entrer en vigueur dès mai 2025. Objectif : lever certaines contraintes actuelles et apporter des réponses plus efficaces aux problématiques locales.

- **Collecte facilitée en déchetterie pour les particuliers** Les pneus usagés présentant des coupures, des traces de peinture ou encore des jantes, jusque-là refusés, seront désormais acceptés en déchetterie.

- **Deux nouvelles situations de collecte prises en charge pour les collectivités locales : En cas de catastrophe naturelle ou accidentelle**, les **collectivités** pourront solliciter ALIAPUR pour la collecte des pneus, à condition que ceux-ci ne soient ni mélangés à d'autres déchets, ni contaminés par des produits chimiques.

Pour les dépôts sauvages, les **collectivités locales** auront la possibilité de demander l'enlèvement des pneus auprès d'ALIAPUR, en adressant un mail à : [depotillegal@aliapur \[dot\] fr](mailto:depotillegal@aliapur.fr)
([depotillegal\[at\]aliapur\[dot\]fr](mailto:depotillegal@aliapur.fr))

Petit rappel utile pour les particuliers Depuis le **1er janvier 2024**, les professionnels de l'automobile ont l'obligation de reprendre gratuitement jusqu'à **8 pneus usagés par an et par foyer**, sans condition d'achat. Plus de **360 points de collecte** sont disponibles et répertoriés sur le site : www.quefairedemesvieuxpneus.fr